



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 043/2021
SÉANCE N° 2 DU 12 AVRIL 2021

DÉFINITION DES MODALITÉS DE MISE À DISPOSITION DU PUBLIC DU PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIÉE N° 1 DU PLUI DE LAVAL AGGLOMÉRATION

À la date mentionnée ci-dessus, le conseil communautaire, légalement convoqué le 6 avril 2021, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à neuf heures, en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault, président.

Étaient présents

Sébastien Destais (jusqu'à 20 h 00), Christian Lefort, Anthony Roullier, Gwenaël Poisson, Fabienne Le Ridou, Jean-Marc Coignard, Damien Richard, Loïc Broussey, Patrick Péniguel, Jocelyne Richard, Jean-Bernard Morel (à partir de 18 h 41), Jérôme Allaire (jusqu'à 20 h 23), Annette Chesnel (à partir de 18 h 35), Jean-Louis Deulofeu, Isabelle Fougeray, Hervé Lhotellier, Florian Bercault, Isabelle Eymon, Bruno Bertier, Marie Boisgontier, Patrice Morin, Lucie Chauvelier, Antoine Caplan, Camille Petron, Éric Paris, Béatrice Ferron, Geoffrey Begon, Caroline Garnier, Bruno Fléchar, Nadège Davoust, Georges Poirier, Céline Loiseau, Guillaume Agostino, Marjorie François, Georges Hoyaux, Catherine Roy, Paul Le Gal-Huamé, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Kamel Oghi, Christine Droguet, Sébastien Buron, Noémie Coquereau, Didier Pillon, Samia Soultani, Marie-Cécile Clavreul, Vincent D'Agostino, Isabelle Marchand, François Berrou, Nicole Bouillon (18 h 15), Jean-Pierre Thiot, Anne-Marie Janvier, Bernard Bourgeois, Sylvie Vielle, Guy Toquet, Christine Dubois, Julien Brocail, Gérard Travers, Vincent Paillard (jusqu'à 21 h 06), Mickaël Marquet (à partir de 18 h 15), Éric Morand, David Cardoso, Fabien Robin, Yannick Borde, Corinne Segretain (jusqu'à 20 h 49), Pierre Besançon (à partir de 18 h 21), Christelle Alexandre, Louis Michel, Marcel Blanchet, Olivier Barré, Dominique Gallacier (à partir de 18 h 20) et Michel Rocherullé.

Étaient absents ou excusés

Nicolas Deulofeu, Michel Paillard.

Étaient représentés

Xavier Dubourg a donné pouvoir à Didier Pillon, Pierrick Guesné a donné pouvoir à Vincent d'Agostino, Corinne Segretain a donné pouvoir à Yannick Borde (à partir de 20 h 49)

Sylvie Vielle et Fabien Robin ont été désignés secrétaires de séance.

Compte rendu analytique de séance affiché le : 15 avril 2021

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 AVRIL 2021

DÉFINITION DES MODALITÉS DE MISE À DISPOSITION DU PUBLIC DU PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIÉE N° 1 DU PLUI DE LAVAL AGGLOMÉRATION

Rapporteur : Christine Dubois

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L5211-1,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L153-36, L153-40, L153-45 et suivants et R153-1,

Vu les statuts de Laval Agglomération,

Vu le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de Laval Agglomération approuvé par la délibération du conseil communautaire n° 226/2019 en date du 16 décembre 2019,

Vu l'arrêté du président n° 108/2020 en date du 28 septembre 2020 portant engagement de la procédure de modification simplifiée n° 1 du PLUi de Laval Agglomération,

Considérant que Laval Agglomération est compétente en matière de « plan local d'urbanisme et de tout document en tenant lieu »,

Après avis de la commission aménagement, habitat et politique de la ville,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le conseil communautaire décide de fixer les modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n° 1 du PLUi de Laval Agglomération :

- cette mise à disposition du public portera sur un dossier de projet de modification simplifiée, exposant notamment ses motifs, accompagné le cas échéant des avis des personnes publiques associées mais aussi d'un registre permettant à toute personne le souhaitant d'y consigner toute observation relative au projet de modification simplifiée,
- cette mise à disposition aura lieu du 4 mai 2021 au 4 juin 2021 inclus dans toutes les mairies des 20 communes concernées et au siège de Laval Agglomération, aux heures d'ouverture au public habituelles.

Article 2

Un avis annonçant cette mise à disposition du projet de modification simplifiée sera inséré dans un journal diffusé dans le département de la Mayenne et sera également affiché dans les mairies des 20 communes concernées et au siège de Laval Agglomération.

Des informations sur la procédure de modification simplifiée seront mises à disposition sur le site internet de Laval Agglomération.

Article 3

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 4

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le président,

Florian Bercault

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200083392-20210412-S2-CC-043-2021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2021

Affichage : 19/04/2021